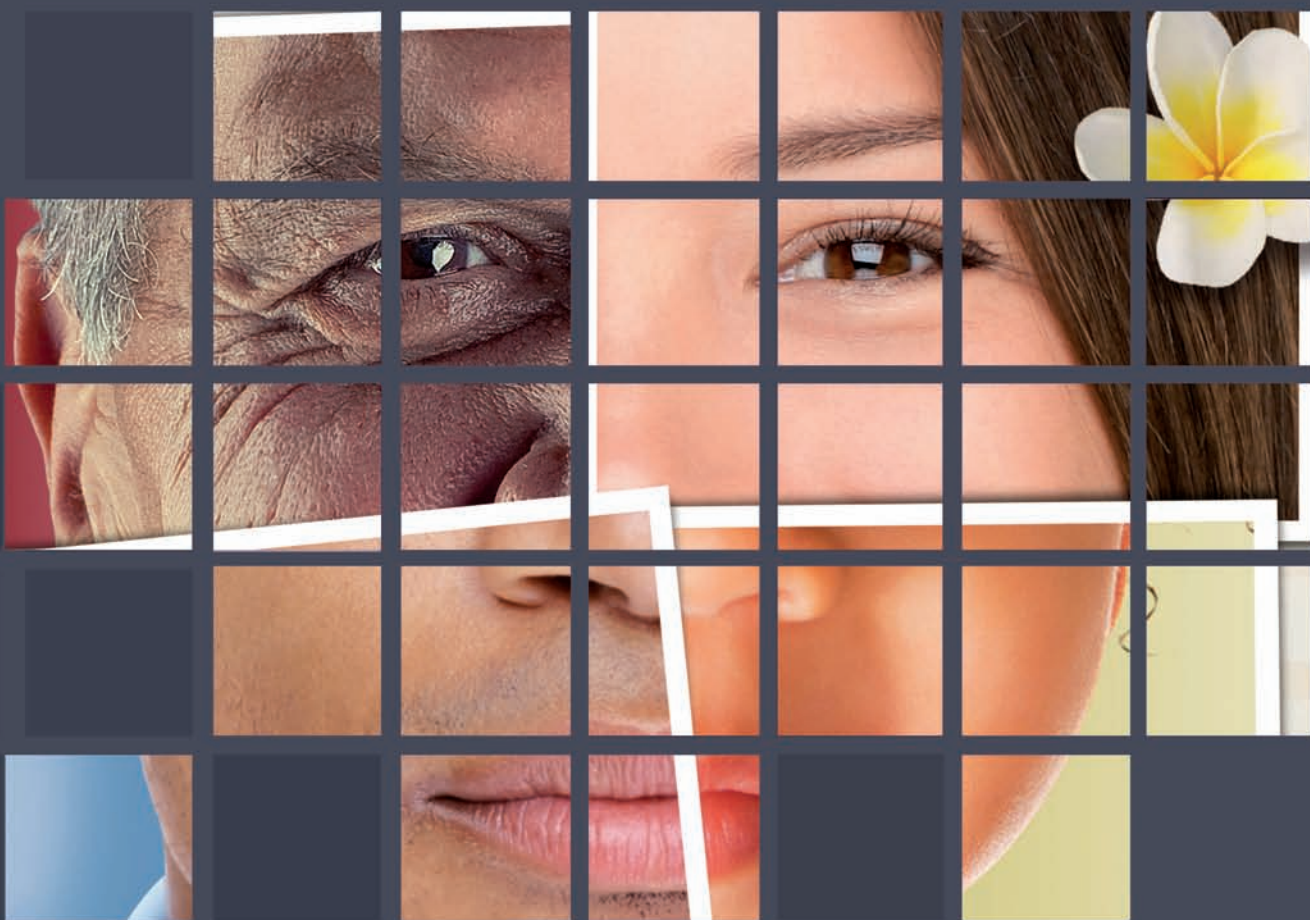


Points forts.

03

De la Polynésie française

ÉTUDES

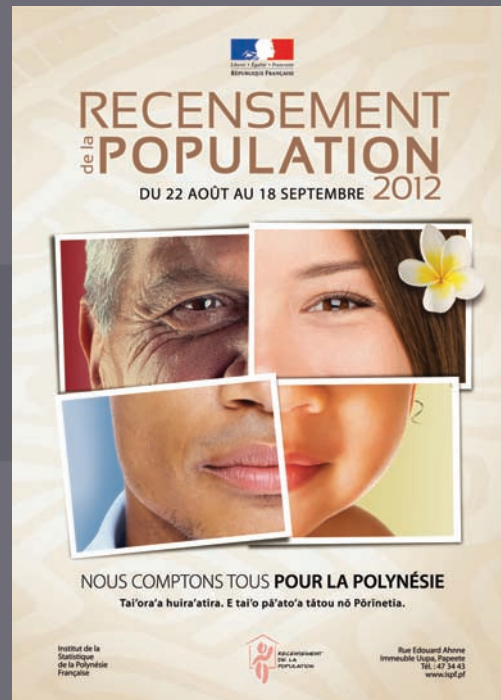


LES MIGRATIONS
INTER ARCHIPELS
ENTRE 2007 ET 2012



INSTITUT
DE LA
STATISTIQUE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE





Parmi les 268 000 personnes vivant en Polynésie française en 2012, 70 000 (soit 23 000 ménages) ont changé de résidence dans les cinq dernières années. Pour 83 % d'entre elles, il s'agit d'une mobilité intra polynésienne, alors que les 17 % restants sont venus s'installer en Polynésie française depuis l'extérieur. Même si la mobilité a lieu tout au long de la vie, ce sont les personnes âgées de 20 à 29 ans en 2012 qui ont été les plus mobiles entre 2007 et 2012. Un individu sur trois de cette classe d'âge, présent au moment du recensement de 2007 en Polynésie française, a changé de logement au cours des cinq années suivantes. La structure familiale influence également la propension des ménages à déménager. À l'évidence, moins une famille est nombreuse, plus il lui est facile de déménager.

Le taux de mobilité est de huit points plus élevé (à 27,8 %) chez les individus actifs (en emploi ou chômeur) que chez les inactifs. Les taux d'entrée et de sortie varient considérablement d'un archipel à l'autre mais ne sont pas indépendants. L'archipel le plus attractif est aussi le plus quitté. Les flux d'entrées et de sorties sont ainsi relativement plus importants aux Australes et aux Tuamotu-Gambier.

Les migrations inter archipels entre 2007 et 2012

Parmi les 268 000 personnes vivant en Polynésie française en 2012, 70 000 (soit 23 000 ménages) ont changé de résidence dans les cinq dernières années. Pour 83 % d'entre elles, il s'agit d'une mobilité intra polynésienne, alors que les 17 % restant sont venus s'installer en Polynésie française depuis l'extérieur.

Cette mobilité intra polynésienne, qui sera l'objet de cette étude, concerne 59 000 individus, dont 20 % sont partis vers une autre subdivision, 40 % ont changé de commune au sein de la même subdivision et autant ont changé de logement au sein de la même commune.

2

LA MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE CONTINUE D'AUGMENTER ET S'ÉLARGIT

Après avoir augmenté rapidement de 1996 à 2007, la mobilité résidentielle intra polynésienne continue de se développer. Toutefois, le rythme de croissance s'est fortement ralenti entre les deux derniers recensements pour s'établir à 12 000 mouvements en moyenne annuelle (contre 11 000 entre 2002 et 2007 et 9 000 entre 1996 et 2002). Le taux de mobilité¹ passe de 23,1 % à 24 % entre les périodes 2002-2007 et 2007-2012. Il était de 30 % entre 1988 et 1996.

Tab. 1 - LES CHIFFRES DE LA MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Lieu de résidence antérieur au recensement	Recensement de :				
	1988	1996	2002	2007	2012
Unité :	nombre	nombre	nombre	nombre	nombre
Polynésie française : même logement	100 894	111 765	149 174	169 961	176 220
Polynésie française : autre logement	44 770	54 454	52 436	55 185	59 040
Extérieur à la Polynésie française	18 104	15 250	15 424	13 499	10 623
Total population (hors détenus et naissance intercensitaire)	163 768	181 469	217 034	238 645	245 883
Mobilité annuelle moyenne intra Polynésie	8 954	6 807	8 739	11 037	11 808
Taux de mobilité %	27,3	30,0	24,2	23,1	24,0

Sources : Insee - ISPF, Recensements de la population.

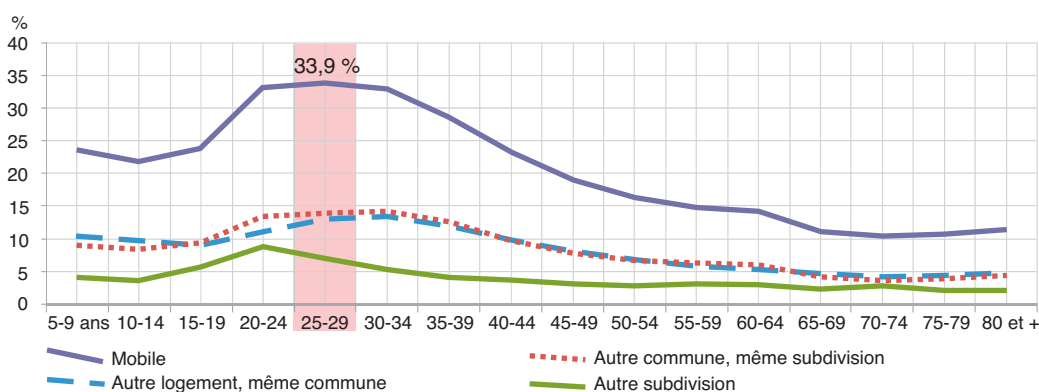
Entre 1996 et 2007, 60 % de la mobilité concernait des changements de logement au sein d'une même commune, soit en moyenne 5 800 personnes par an. Les changements de commune au sein du même archipel représentaient 2 200 personnes par an et le déménagement vers une autre subdivision autour de 1 900. Au cours de la période suivante, 2007-2012, les déménagements au sein d'une même commune ont baissé de 18 %, alors que les déplacements vers une autre commune de la même subdivision ont doublé à 4 800 déplacements en moyenne annuelle, tout comme la mobilité inter-archipels, dont les effectifs annuels moyens progressent de 22 %.

1 : Le taux de mobilité représente le nombre de personnes qui ont changé de domicile en Polynésie française pour 100 habitants déjà nés au moment du recensement précédent.

UN QUART DES INDIVIDUS MOBILES EST ÂGÉ DE 20 À 29 ANS EN 2012

Même si la mobilité a lieu tout au long de la vie, ce sont les personnes âgées de 20 à 29 ans en 2012 qui ont été les plus mobiles entre 2007 et 2012. Un individu sur trois de cette classe d'âge, présent au moment du recensement de 2007 en Polynésie française, a changé de logement au cours des cinq années suivantes. La concentration d'événements familiaux et professionnels autour de 25 ans explique cette forte mobilité : études, départ de chez les parents, entrée dans la vie active, début de la vie en couple, naissance des premiers enfants. La mobilité résidentielle baisse ensuite rapidement avec l'âge. Les écarts de mobilité entre classes d'âge varient toutefois selon le type de migration. Ce sont les migrations de « longue distance² » qui introduisent le plus de différences entre les comportements des différentes classes d'âge. Ces déplacements inter-archipels (20 % des personnes mobiles) concernent pour 40 % des cas des individus âgés entre 15 et 29 ans.

DÉPARTS PAR TRANCHE D'ÂGE SELON LE TYPE DE MOBILITÉ



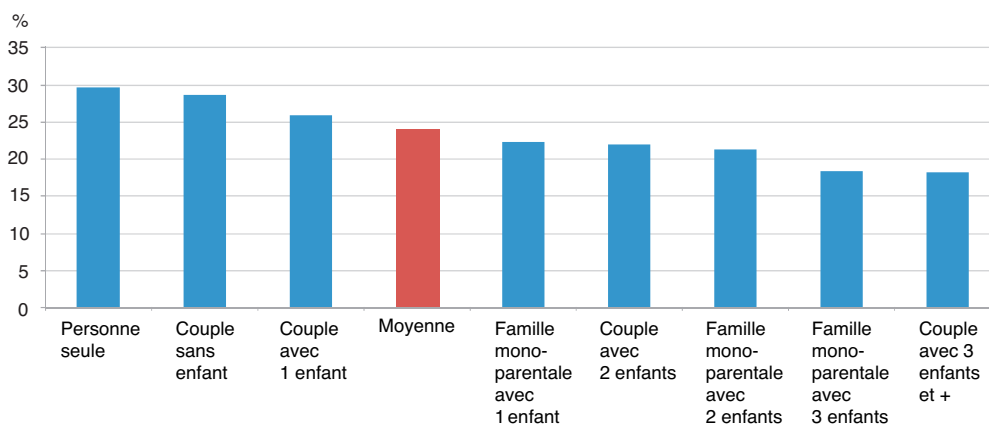
Lecture : 33,9 % des personnes âgées de 25 à 29 ans en 2012 ont été mobiles depuis 2007

Sources : Insee - ISPF, Recensements de la population.

LES FAMILLES SANS ENFANT SONT LES PLUS MOBILES

La structure familiale influence également la propension des ménages à déménager. À l'évidence, moins une famille est nombreuse, plus il lui est facile de déménager.

TAUX DE MOBILITÉ SELON LE NOYAU DU MÉNAGE



Sources : Insee - ISPF, Recensements de la population.

Les ménages composés d'une à trois personnes affichent un taux de mobilité de 25 %. La mobilité des grands ménages, de cinq personnes et plus, est moins importante (16 %). Les ménages composés d'une seule personne sont les plus mobiles (30 %). Un ménage mobile sur cinq en moyenne effectue une mobilité « longue distance », mais ce type de mobilité est plus présent chez les personnes seules et les grandes familles monoparentales qui sont 24 % à changer d'archipel.

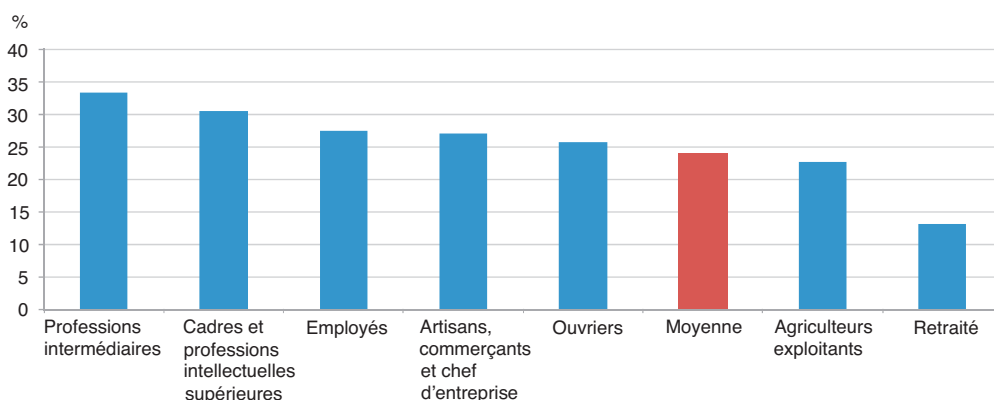
2 : On appellera mobilité « longue distance » les changements de logement qui ont lieu entre archipels, à la différence de la mobilité « courte distance » qui regroupe les changements de logement au sein du même archipel.

LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DÉTERMINE LA FRÉQUENCE ET L'IMPORTANCE DE LA MOBILITÉ

Les retraités forment une catégorie particulière puisque leur faible taux de mobilité, 13 %, s'explique en partie par leur âge et par le fait qu'ils sont 78,5 % à être propriétaire de leur logement contre 67 % des non retraités. Malgré cela, ils sont, avec les agriculteurs, ceux qui pratiquent relativement plus la mobilité « longue distance ». Celle-ci concerne ainsi respectivement un tiers et un quart des individus mobiles retraités et agriculteurs, alors que ce n'est le cas que de 9 % des individus mobiles dont le chef de ménage est cadre.

Le taux de mobilité est de huit points plus élevé (à 27,8 %) chez les individus actifs (en emploi ou chômeur) que chez les inactifs. Parmi les actifs occupés, les ménages dont la personne de référence est cadre ou exerce une profession intermédiaire sont bien plus mobiles que les familles d'ouvriers, avec 10 points de mobilité supplémentaires, mais ils privilégient pour 87 % la mobilité courte distance.

TAUX DE MOBILITÉ SELON LA CATÉGORIE SOCIALE PROFESSIONNELLE



Sources : Insee - ISPF, Recensements de la population.

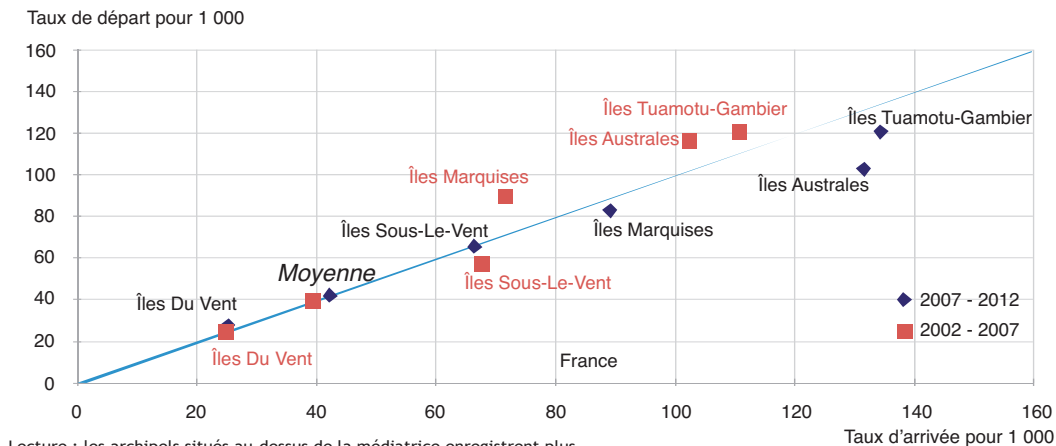
La catégorie la plus représentée parmi les individus mobiles est celle des employés et ouvriers. Le poids important de ces deux catégories socioprofessionnelles dans la population (respectivement un tiers et un quart des actifs occupés en Polynésie française) explique l'effectif élevé de mobiles provenant de ces catégories. Ils sont ainsi 26 % à avoir déménagé entre 2007 et 2012 dont 18 % ont changé d'archipel. Alors que la mobilité courte distance est privilégiée par 85 % des actifs, le déménagement vers un autre archipel concerne un tiers des agriculteurs mobiles et un quart des inactifs mobiles.

La mobilité longue distance sera le seul objet de la suite de l'étude.

PLUS FORTE ATTRACTIVITÉ DES ARCHIPELS ÉLOIGNÉS

Le nombre total de migrants, entrants et sortants, dans les Îles Du Vent, représente 47 % de l'ensemble des migrants inter-archipels. La hausse de 11 % du nombre d'individus mobiles par rapport à la période intercensitaire précédente (2002-2007) s'explique, pour une large part, par les mouvements observés dans les Îles Du Vent, mais aussi par l'attractivité relativement importante des archipels éloignés. Cette attractivité des archipels se ressent aussi dans la proportion de la population locale qui part moins nombreuse vers les Îles Du Vent. Les taux d'entrée et de sortie varient considérablement d'un archipel à l'autre mais ne sont pas indépendants. L'archipel le plus attractif est aussi le plus quitté : flux d'entrées et de sorties sont importants aux Australes et aux Tuamotu-Gambier.

MIGRATIONS ENTRE ARCHIPELS



Lecture : les archipels situés au-dessus de la médiatrice enregistrent plus de départs que d'arrivées et inversement pour ceux situés en-dessous.

Sources : Insee - ISPF, Recensements de la population.

Entre 2007 et 2012, l'archipel des Tuamotu-Gambier est celui dont le taux d'arrivée pour 1 000 habitants est le plus élevé, suivi par les Australes puis les Marquises. À la différence de la période intercensitaire précédente, les arrivées sont supérieures aux départs, permettant à la migration interne de soutenir la croissance démographique. Ainsi, une nette opposition se dessine entre les Îles Du Vent d'où partent plus de migrants qu'ils n'en arrivent, et les archipels plus éloignés où les arrivées sont au contraire nettement plus nombreuses que les départs. La situation des Îles Sous-Le-Vent est intermédiaire, avec des soldes légèrement positifs.

UN SOLDE MIGRATOIRE INTÉRIEUR NÉGATIF DANS LES ÎLES DU VENT

Les Îles Du Vent concentrent 75 % de la population totale, des logements ordinaires et de l'emploi, est l'archipel qui connaît le plus de mouvements, en interne et externe.

Ainsi 5 000 personnes sont arrivées d'un autre archipel de Polynésie française depuis 2007 et 5 500 autres ont migré des Îles Du Vent vers les îles éloignées. Il en résulte un solde de migration interne déficitaire. Les trois quarts de cette mobilité longue distance s'est faite en direction des Îles Sous-Le-Vent et des Tuamotu-Gambier.

Tab.2 - RÉSIDENCE ANTÉRIEURE À 2007

Migrations résidentielles entre les archipels et arrivées de l'extérieur	Arrivées dans l'archipel	Îles Du Vent	Îles Sous-Le-Vent	Îles Marquises	Îles Australes	Îles Tuamotu-Gambier	Population de plus de 5 ans (hors détenu)	Évolution population 2007/2012
Unité :	nombre	nombre	nombre	nombre	nombre	nombre	nombre	%
Îles Du Vent	5 014	0	2 014	644	623	1 733	184 809	3,4
Îles Sous-Le-Vent	2 283	2 033	0	60	48	142	31 620	3,9
Îles Marquises	819	686	61	0	12	60	8 369	7,2
Îles Australes	874	769	30	20	0	55	6 210	7,8
Îles Tuamotu-Gambier	2 222	1 997	152	37	36	0	15 398	0,3
Ensemble des départs	11 212	5 485	2 257	761	719	1 990		
Ensemble des arrivées	11 212	5 014	2 283	819	874	2 222		
Solde migratoire interne	0	- 471	26	58	155	232		

Sources : Insee - ISPF, Recensements de la population.



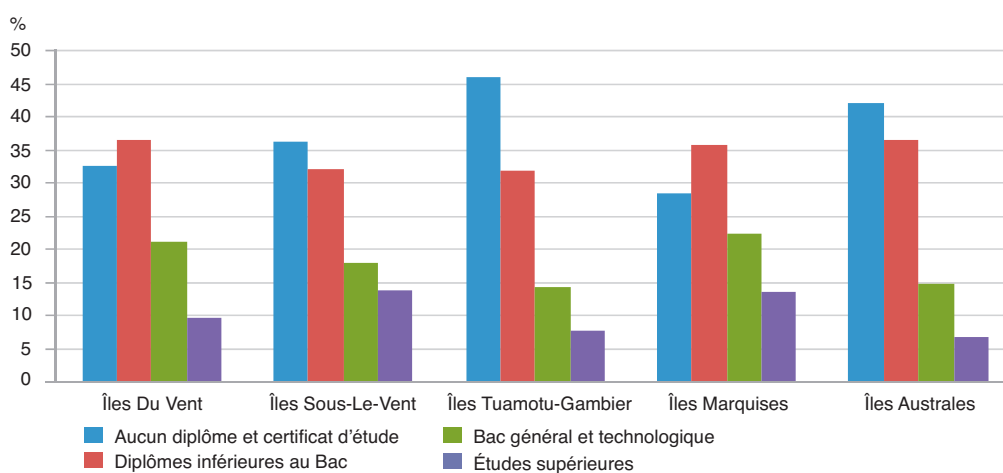
De jeunes couples qui viennent principalement des Îles Sous-Le-Vent

L'archipel des Îles Sous-Le-Vent reste l'archipel d'origine le plus représenté (40 % des nouveaux venus), suivi des Tuamotu-Gambier (35 %). L'île de Raiatea a perdu 750 personnes au profit des Îles Du Vent, suivie de Bora-Bora avec 500 personnes (6 % de leur population de 2007) et de Huahine (7 % de la population de 2007). Parmi les arrivées des Tuamotu-Gambier, 310 personnes viennent de Rangiroa (9 % de la population de 2007) et 220 de Takaroa (14 % de la population de 2007). Ces nouveaux arrivants sont plutôt jeunes avec 78 % d'entre eux qui sont âgés de moins de 40 ans contre 59 % de la population non mobile. En contrepartie, la part des plus de 60 ans chez les nouveaux arrivants est deux fois plus faible que chez les habitants non mobiles. Ces nouveaux arrivants sont 45 % à s'installer en couple avec enfant mais les personnes seules sont deux fois plus représentées chez les mobiles que chez les sédentaires.

Des migrants en quête de formation et d'emploi dans les Îles Du Vent

Sur les 4 400 nouveaux arrivants, âgés de 15 ans et plus, 51 % ont un niveau d'études inférieur ou égal au collège et 20 % ont poursuivi des études supérieures (contre 14 % de la population résidente). La présence d'une université et de classes post-baccalauréat dans les Îles Du Vent explique aussi la forte proportion de titulaires du seul baccalauréat dans les arrivées (18 %). Ce sont ainsi 23 % des nouveaux arrivants âgés de 15 ans et plus qui migrent dans les Îles Du Vent pour poursuivre des études et pour 43 % d'entre eux, le travail ou la recherche d'un emploi motive cette mobilité. Ainsi, le taux d'activité de cette population mobile (51 %) est plus faible que celui de la population sédentaire (53 %). Sur les 1 480 nouveaux arrivants âgés de 15 ans et plus qui travaillent, le salariat concerne 79 % d'entre eux comme dans la population résidente, mais avec un recours au CDD plus élevé chez les nouveaux arrivants. Le taux de chômage des individus mobiles est aussi plus élevé que celui de la population déjà résidente avec un écart de 10 points. Cette situation concerne un arrivant actif mobile sur trois contre un pour cinq dans la population non mobile. Tahiti et Moorea attirent donc des populations désireuses de se former ou de s'intégrer dans le tissu économique.

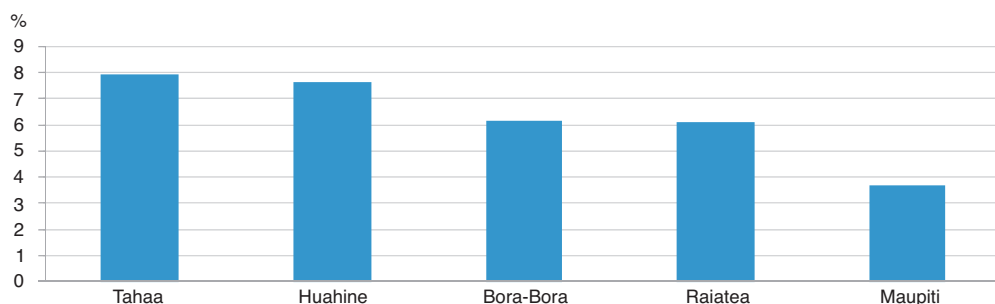
RÉPARTITION DES MOBILES LONGUE DISTANCE SELON LES DIPLÔMES PAR ARCHIPEL



36 % DES INDIVIDUS VENUS S'INSTALLER DANS LES ÎLES SOUS-LE-VENT VIENNENT DE PAPEETE

L'archipel des Îles Sous-Le-Vent a perdu 7 % de sa population présente en 2007 au profit d'autres archipels, et autant d'individus sont venus s'y installer au cours des cinq années suivantes. Les départs et arrivées ont été concentrés pour 89 % de et vers les Îles Du Vent. Les nouveaux résidents des Îles Sous-Le-Vent sont 36 % à venir de la seule commune de Papeete, ce qui représente 3 % de sa population de 2007.

PART DES PERSONNES VENANT DEPUIS 2007 D'UN AUTRE ARCHIPEL DANS LA POPULATION



Sources : Insee - ISPF, Recensements de la population.

Sur les cinq îles qui composent les Îles Sous-Le-Vent, l'île de Bora-Bora est celle qui accueille le plus de nouveaux arrivants (26 % des nouveaux arrivants) alors que les îles de Huahine et Tahaa sont celles pour qui les nouveaux arrivants représentent la plus grande part dans la population. À l'inverse, l'île de Maupiti est celle qui a accueilli le moins de nouveaux arrivants au regard de sa population de 2007.

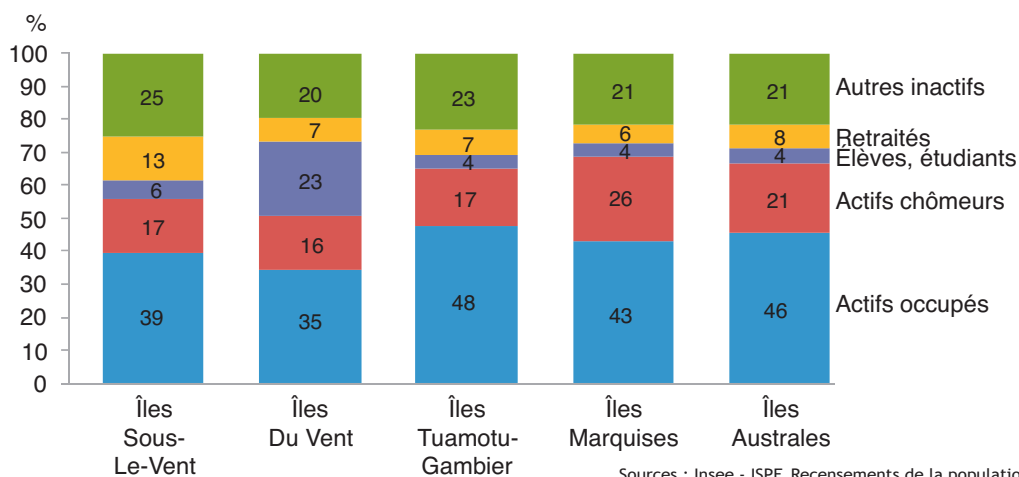
La moitié des arrivants est âgée de moins de 30 ans

Les nouveaux arrivants sont plutôt jeunes : 69 % d'entre eux sont âgés de moins de 40 ans (contre 58 % dans la population déjà présente en 2007). La tranche d'âge la plus représentée chez les nouveaux arrivants est celle qui regroupe les individus âgés entre 20 et 29 ans avec 29 % des arrivées. Les individus de cet âge qui habitaient déjà les Îles Sous-Le-Vent en 2007 ne représentent que 14 % de la population. En liaison avec la forte proportion des populations jeunes parmi la population en longue mobilité, ils sont nombreux à migrer sans enfant. Ainsi les personnes seules et les couples sans enfant représentent 36 % des arrivées. Les couples avec enfants restent majoritaires chez les nouveaux arrivants (55 % de l'ensemble) mais sont moins représentés que dans la population résidente. Ce sont aussi des individus qui reviennent sur leurs terres ou achètent en arrivant, car même si 89 % de la population présente en 2007 est propriétaire, ce statut de propriété concerne tout de même 62 % des nouveaux arrivants.

Un tiers des bacheliers des Îles Sous-Le-Vent sont des nouveaux arrivants

Sur les 1 950 nouveaux arrivants, âgés de 15 ans et plus, 50 % d'entre eux ont un niveau d'études inférieur ou égal au collège (contre 57 % de la population qui n'a pas quitté les Îles Sous-Le-Vent). La différence se retrouve principalement dans le nombre de non diplômés qui représente 43 % à la population déjà résidente contre 29 % des nouveaux arrivants. Les individus mobiles sont 14 %

RÉPARTITION DES MOBILES LONGUE DISTANCE DE + DE 15 ANS SELON LE STATUT D'ACTIVITÉ PAR ARCHIPEL (%)



Sources : Insee - ISPF, Recensements de la population.



avoir poursuivi des études supérieures contre 5 % de la population sédentaire. En l'absence de structures d'études supérieures dans cet archipel, les bacheliers qui habitaient déjà dans les Îles Sous-Le-Vent et qui veulent poursuivre leurs études en Polynésie française, doivent migrer vers les Îles Du Vent. Ceci explique que 14 % des jeunes âgés entre 17 et 20 ans soient partis vers les Îles Du Vent entre 2007 et 2012. Les jeunes partent poursuivre leurs études et d'autres arrivent dans cet archipel pour occuper un travail ou chercher un emploi (56 % des arrivées des personnes âgées de 15 ans et plus).

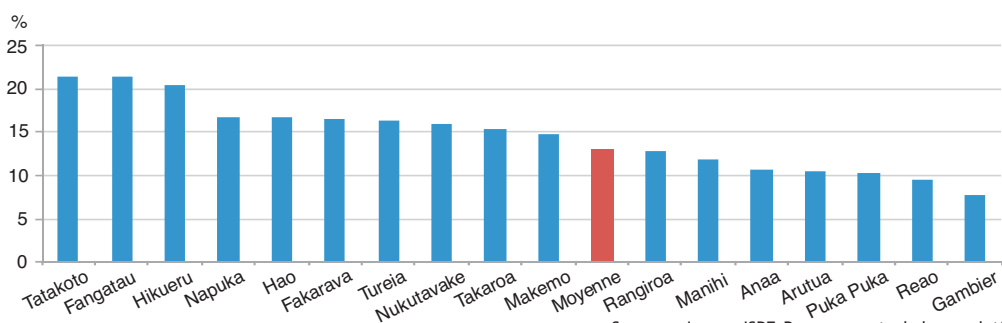
Même si le nombre de retraités (13 % des nouveaux arrivants) est significatif chez les personnes migrantes aux Îles Sous-Le-Vent, le taux d'activité de la population migrante est plus important que dans la population déjà résidente (56 % contre 51,6 %). Le retour à la terre comme réponse à la crise du marché du travail ne concerne que 5 % des actifs qui viennent s'installer comme exploitant agricole (soit 2,6 % des immigrants) alors que le salariat concerne 73 % d'entre eux. La création ou reprise d'entreprise concerne 14 % des nouveaux arrivants. Parallèlement à ce constat, le taux de chômage chez les nouveaux arrivants (30 %) est plus élevé que dans la population résidente avec un écart de quatre points.

UN FORT TAUX DE ROTATION DES POPULATIONS DES TUAMOTU-GAMBIER

L'archipel des Tuamotu-Gambier a comme particularité d'avoir le plus fort taux de rotation de population avec 12 % de sa population présente en 2007 qui a migré de l'archipel et 13 % de la population de 2012 venue s'y installer les cinq années précédentes.

Les départs ont été concentrés pour 87 % vers les Îles Du Vent qui est l'archipel d'origine de 89 % des nouveaux arrivants. Les nouveaux résidents des Tuamotu-Gambier sont 40 % à venir de la seule commune de Papeete. Même si les nouveaux arrivants se sont installés dans l'ensemble des îles des Tuamotu-Gambier, les îles de Rangiroa, Fakarava, Makemo et Hao, qui concentrent 46 % de la population totale, ont attiré 50 % des nouveaux arrivants. La part des nouveaux arrivants représente un habitant sur sept vivant dans ces communes en 2012. Certaines communes des Tuamotu (Fangatau, Tatakoto) ont vu plus de 20 % de leur population arriver d'un autre archipel alors que dans le même temps, les nouveaux arrivants aux îles Gambier ne représentent que 8 % de leur population.

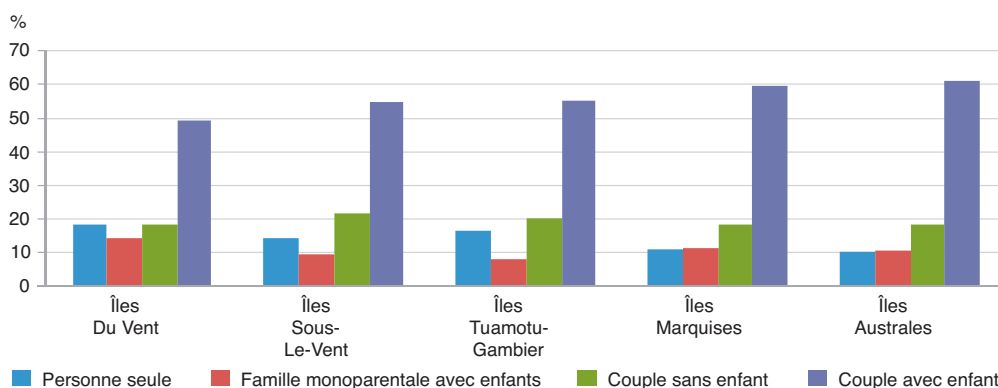
PART DE NOUVEAUX ARRIVANTS DANS LA POPULATION



Un quart des individus de moins de 40 ans des Tuamotu-Gambier vient d'un autre archipel

Les nouveaux arrivants sont plutôt jeunes avec 75 % d'entre eux qui sont âgés de moins de 40 ans alors que ces derniers représentent 62 % de la population déjà présente en 2007. Les 20 à 29 ans sont la tranche d'âges la plus représentée chez les nouveaux arrivants avec 35 % des arrivées. Ces jeunes nouveaux arrivants comptent même pour un quart des individus de cette classe d'âge. L'installation dans cet archipel relativement isolé se vit pour 34 % des arrivants sans enfant. Ils sont même 16 % à y venir seul. Malgré cela, les couples avec enfants restent majoritaires chez les nouveaux arrivants. Pour tous ces individus, ces îles ne doivent pas être inconnues puisque 85 % des personnes venant en famille sont propriétaires ou accueillies gratuitement. Cette situation concerne 78 % des personnes migrant sans enfant.

RÉPARTITION DES MOBILES LONGUE DISTANCE DE + DE 15 ANS SELON LA STRUCTURE FAMILIALE PAR ARCHIPEL



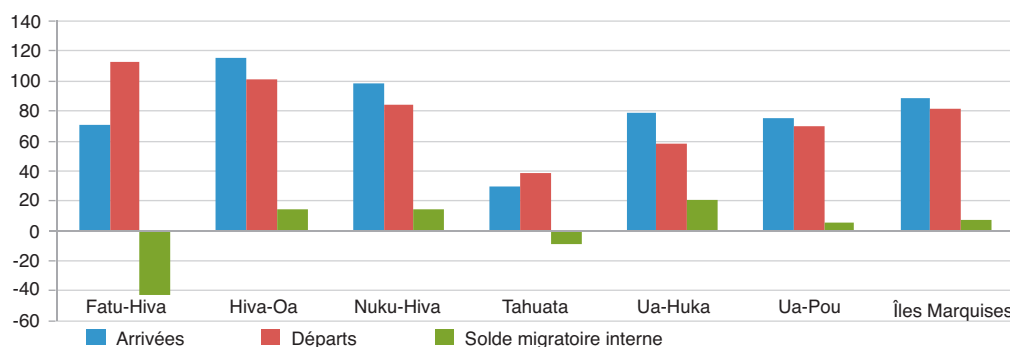
Sources : Insee - ISPF, Recensements de la population.

36 % des nouveaux arrivants n'ont aucun diplôme

Parmi les 1 950 nouveaux arrivants âgés de 15 ans et plus, 59 % ont un niveau d'études inférieur ou égal au collège (contre 53 % de la population qui n'a pas quitté les Tuamotu-Gambier). Ce fort taux de non diplômés est la particularité de cet archipel. L'orientation économique de ces îles, principalement axée sur le secteur primaire (perles et coprah), où les besoins de qualification sont moins importants, attire moins de personnes diplômées. Ainsi, 22 % des nouveaux arrivants ont au moins le baccalauréat, dont un tiers est titulaire d'un diplôme supérieur. Pour les mêmes raisons que dans les Îles Sous-Le-Vent, l'absence de structures d'études supérieures au collège dans cet archipel et la volonté des jeunes de poursuivre leurs études, les poussent à s'en aller dans les Îles Du Vent. Ce sont ainsi 320 jeunes âgés entre 15 et 20 ans qui sont partis vers les Îles Du Vent entre 2007 et 2012. Ces nombreux départs pour suivre une formation devraient se retrouver dans les retours, mais, les nouveaux arrivants sont peu diplômés avec 36 % de sans diplômes. Ces individus qui sont venus s'installer sans diplôme dans cet archipel ont comme particularité d'avoir un taux d'activité de 61 %, soit 16 points de plus que les sans diplômes en Polynésie française. Ainsi la moitié des nouveaux arrivants âgés de 15 ans et plus travaille et 17 % cherchent un travail. Sur les 950 actifs occupés mobiles, un tiers est à son compte, et 60 % occupent un contrat salarié, plutôt en CDI. Il reste aussi une partie des actifs migrants qui sont au chômage avec un taux de chômage de 26 %, soit cinq points supérieurs à celui de la population non mobile. Cet écart s'explique exclusivement par le fait que les populations résidentes se déclarent plutôt inactives (45 % des individus de 15 ans et plus) et les nouveaux arrivants plutôt actifs (65 % des arrivées des individus de 15 ans et plus.)

L'ARCHIPEL DES MARQUISES REDEVIENT ATTRACTIF

NOMBRE D'ARRIVÉES ET DE DÉPARTS EXTRA ARCHIPELS PAR ÎLE POUR 1 000 HABITANTS



Sources : Insee - ISPF, Recensements de la population.

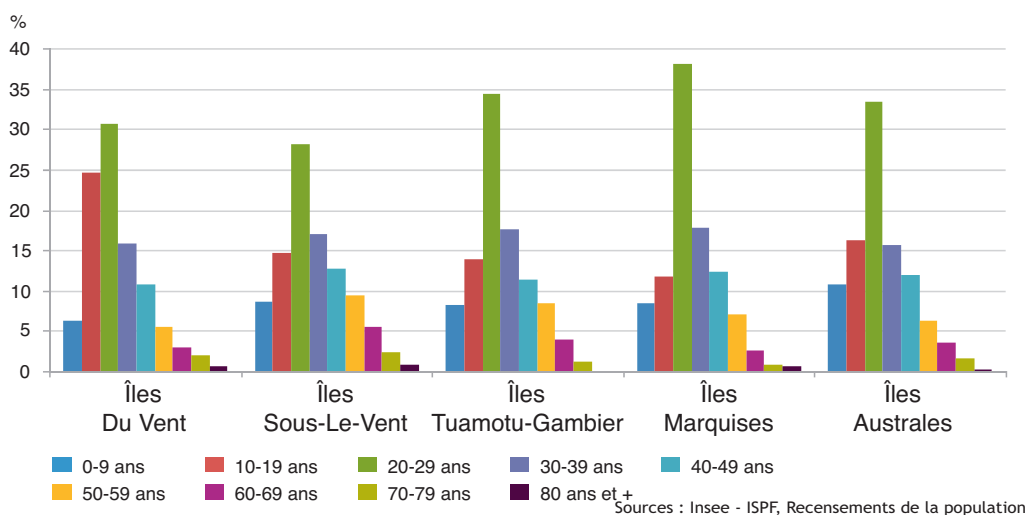


L'archipel des Marquises a vu 9 % de sa population présente en 2007 quitter l'archipel et autant venir s'y installer les cinq années suivantes. Les départs et arrivées ont été concentrés pour 85 % de et vers les Îles Du Vent. Les nouveaux résidents des Marquises sont 29 % à venir de la seule commune de Papeete et 10 % de Punaauia et Faa'a. Bien qu'ils se soient installés sur les six îles composant l'archipel, seules les îles de Nuku-Hiva et Hiva-Oa ont connu d'importants mouvements de population avec un taux d'arrivée dépassant les 10 % de sa population. Les autres îles, qui ont été choisies par un tiers des nouveaux arrivants, connaissent des taux d'arrivée moins importants et même seulement de 3 % pour Tahuata.

38 % des nouveaux arrivants ont entre 20 et 30 ans

L'archipel des Marquises est celui où la proportion d'individus âgés entre 20 et 30 ans chez les nouveaux arrivants est la plus forte. Ces nouveaux arrivants représentent même 20 % de cette classe d'âge vivant aux Marquises. Comme pour l'ensemble des archipels, les arrivées de personnes (en couple ou seule) avec enfants sont majoritaires avec 69 % des nouveaux arrivants dans cette situation. Les personnes qui viennent seules (11 % des arrivées) et les couples sans enfant composent le reste des effectifs. La grande majorité des arrivants vient en terre connue car ils sont 76 % à être propriétaires de leur logement ou logés gratuitement par des membres de leur famille.

RÉPARTITION DES MOBILES LONGUE DISTANCE
SELON LA TRANCHE D'ÂGE PAR ARCHIPEL



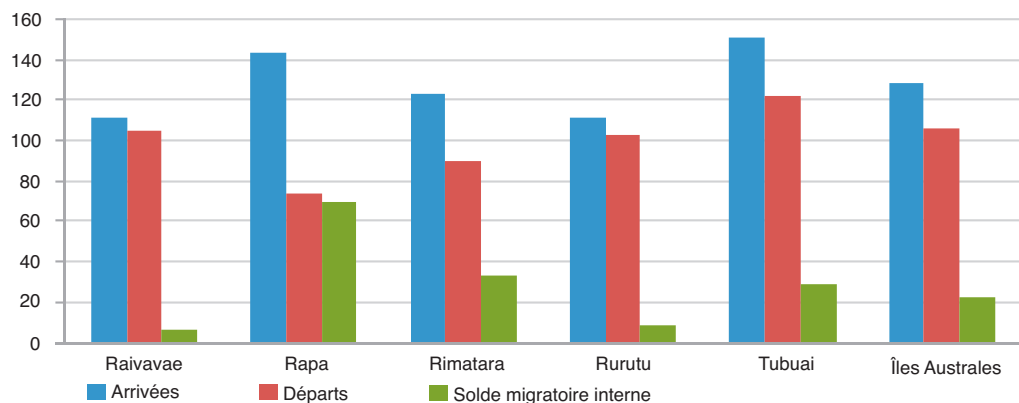
36 % des nouveaux arrivants sont bacheliers

Le profil des nouveaux arrivants dans l'archipel des Marquises diffère de celui des arrivants dans les autres archipels éloignés des Îles Du Vent en termes de niveau d'éducation. Même si le nombre d'arrivants sans diplôme est important, sa part est plus faible que dans les autres archipels. À l'opposé, le poids que représentent les titulaires d'un diplôme au moins égal au baccalauréat est beaucoup plus important. Ils sont ainsi 36 % des nouveaux arrivants à avoir obtenu ce diplôme, soit 14 points de plus que dans l'archipel des Tuamotu-Gambier et des Australes. Cette particularité va se retrouver dans le taux d'activité des nouveaux arrivants qui est de neuf points plus élevé (69 %) que dans l'ensemble des nouveaux arrivants des autres archipels de Polynésie française. Cette volonté de venir occuper une activité économique dans ces îles n'arrive malheureusement pas toujours à se concrétiser. Ainsi, la contrepartie de ce fort taux d'activité, dans un contexte économique faiblement créateur d'emplois, est l'importance du nombre de chômeurs dans cette population active qui représente 25 % des arrivées des individus âgés de 15 ans et plus et 37 % des actifs. Chez les titulaires du baccalauréat qui n'ont pas poursuivi d'études supérieures, le taux d'activité est de 79 %, mais le taux de chômage est dans la moyenne à 37 %. Malgré cela, les actifs occupés représentent le plus gros contingent des nouveaux arrivants avec 43 % du total des 15 ans et plus. Sur les 300 actifs occupés mobiles, 28 % sont à leur compte, et 61 % sont en contrat salarié, en CDI pour deux tiers d'entre eux.

Un tiers de la croissance de la population des Australes liée au solde migratoire interne

L'archipel des Australes est celui où le solde de migration interne a le plus contribué à la croissance démographique avec 23 personnes supplémentaires pour 1 000 habitants. Cette contribution de 30 % à l'évolution de la population s'explique par des arrivées importantes (13 % de la population de 2012) et des départs moins importants (11 % de la population de 2007). Les départs ont été concentrés pour 87 % vers les Îles Du Vent qui est l'archipel d'origine de 88 % des nouveaux arrivants.

NOMBRE D'ARRIVÉES ET DE DÉPARTS DE L'ARCHIPEL PAR ÎLE POUR 1 000 HABITANTS



Sources : Insee - ISPF, Recensements de la population.

Le solde de migration interne est positif sur l'ensemble des îles de l'archipel des Australes. L'île de Tubuai, est celle qui a relativement connu le plus de mouvements alors que c'est sur l'île de Rapa où la contribution de la migration interne à la croissance de la population a été la plus forte.

38 % des nouveaux arrivants sont des couples avec au moins deux enfants

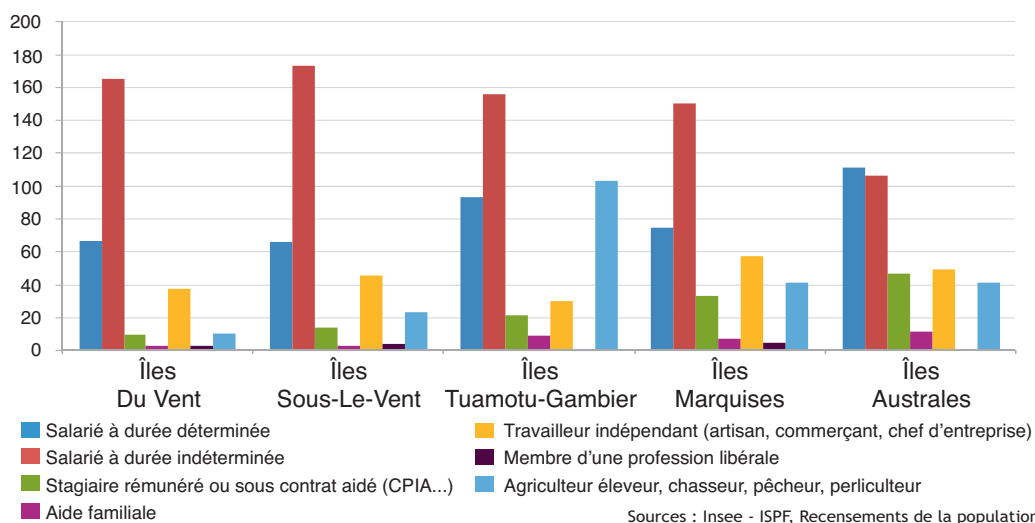
L'archipel des Australes est celui en Polynésie française où la proportion d'individu âgés de moins de 20 ans chez les nouveaux arrivants est la plus forte (27 %). Cette particularité s'explique par le fait que 43 % des nouveaux arrivants viennent avec plus de deux enfants. Cette forte proportion de grande famille chez les migrants, conjuguée au fait que 88 % des nouveaux arrivants sont propriétaires de leur logement ou logés gratuitement par des membres de leur famille, laisse penser à un retour sur les terres originelles.

Seul un arrivant sur cinq est titulaire du baccalauréat

À l'image des personnes migrant vers les Tuamotu-Gambier, celles qui s'installent dans l'archipel des Australes sont peu diplômées. Elles sont ainsi 34 % à n'avoir aucun diplôme, 8 % le seul certificat d'études et 16 % le brevet des collèges. Cela fait donc 58 % des nouveaux arrivants qui ont quitté l'école avant le lycée, 22 % qui ont obtenu au moins leur baccalauréat (dont 7 % en étude supérieure). Malgré ce faible niveau de diplôme des nouveaux arrivants, et à l'opposé de ce qui s'observe en Polynésie française, les nouveaux arrivants des Australes sont plutôt actifs puisqu'ils sont deux tiers des individus de 15 ans et plus à travailler ou chercher un emploi.

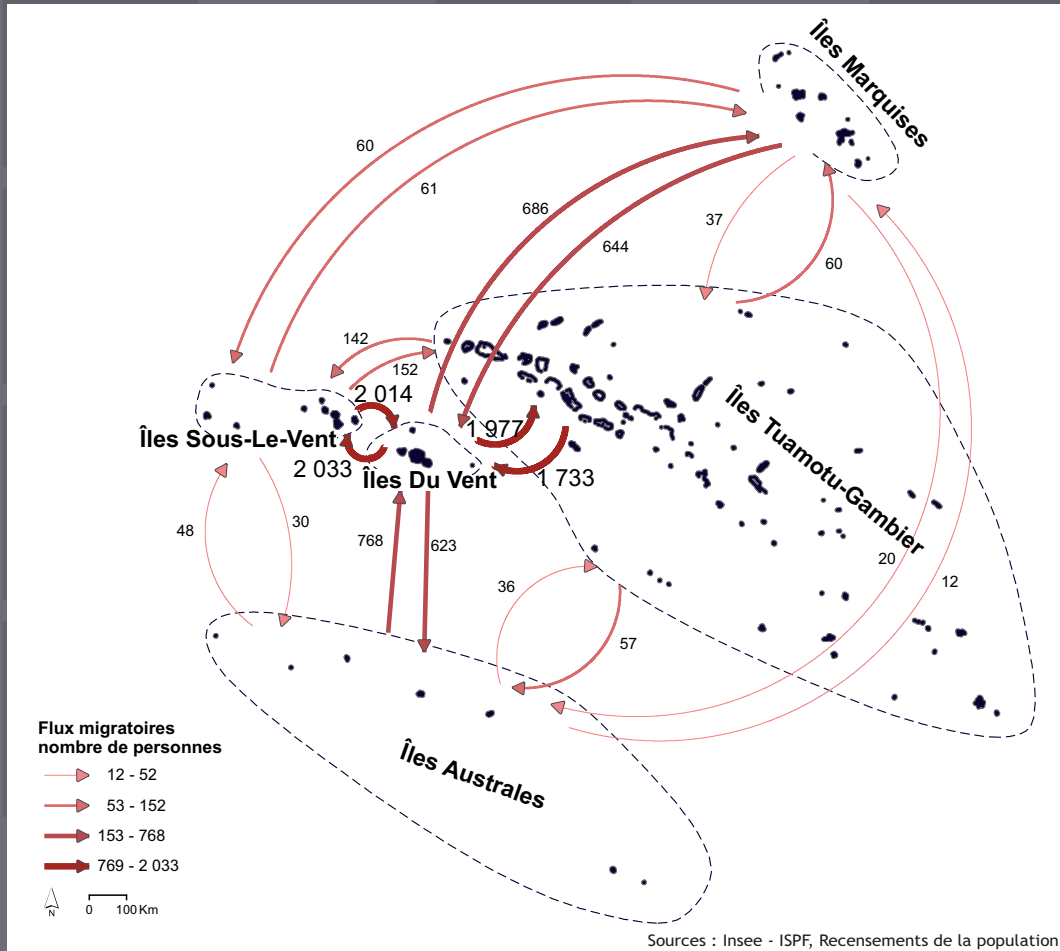
Sur ces 470 migrants actifs, 32 % d'entre eux sont au chômage. Le taux de chômage est semblable chez tous les nouveaux arrivants quel que soit leur niveau de diplôme sauf pour les titulaires du seul diplôme du baccalauréat (15 % des mobiles âgés 15 ans et plus) qui ont un taux de chômage de 41 % et ceux ayant suivi des études supérieures (7 % des mobiles âgés 15 ans et plus) avec un taux de chômage à 7 %. Cette difficulté d'intégration sur le marché du travail pour les seuls titulaires du baccalauréat est une particularité des Australes par rapport à la Polynésie française et peut s'expliquer, en partie, par l'inadéquation entre l'orientation du marché du travail, fortement axé vers le secteur primaire (20 % des emplois des résidents contre 6 % pour l'ensemble de la Polynésie française), et ces chercheurs d'emploi titulaires d'un baccalauréat général ou technique orientés vers le tertiaire ou l'industrie.

RÉPARTITION DES ARRIVANTS
PAR TYPE DE CONTRATS POUR 1 000 ARRIVANTS PAR ARCHIPEL



Le reste des autres actifs qui travaillent sont, pour 59 % d'entre eux, des salariés avec plus de personnes en CDD que pour les autres archipels. L'importance du secteur primaire, fortement gourmand en main d'œuvre, explique aussi la présence relativement plus importante d'actifs occupés sous forme d'aide familiale ou de contrats aidés que chez les nouveaux arrivants des autres archipels.

Les migrations inter archipels entre 2007 et 2012



12 000

personnes changent de logement chaque année depuis 2007 en Polynésie française

TOUTES LES STATISTIQUES SONT DISPONIBLES SUR WWW.ISPF.PF

